

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 26 (1979)
Heft: 5

Rubrik: Nouvelles des communes et des cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En bref

Nouvelles des communes et des cantons romands

Brigue-Glis. L'organisme local de la protection civile, les cadres et les hommes, ont été convoqués le 10 avril pour procéder aux travaux de déblaie-ment du couvent-hospice des capucins de Glis, détruit par un incendie le 11 mars, au cours duquel le Père Martinian Zeller avait trouvé la mort. Cette mise sur pied comptait comme service réglementaire annuel. Le chef local, N. Franz Walter, a constaté avec satisfaction que très peu d'hommes se sont fait dispenser, malgré la semaine sainte. C'est ainsi que 110 hommes se sont présentés et ont travaillé pendant trois jours. Tous étaient heureux de pouvoir accomplir leur service en secourant la communauté des capucins, qui bénéficie toujours de l'estime générale par son dévouement inlassable au service de l'Eglise et du prochain. Les travaux de reconstruction pourront débuter bientôt. Le Père Julius a donné sa bénédiction à la troupe lors du licencement, dans la cour du couvent.

La Chaux-de-Fonds. Le programme d'instruction de l'organisme local de la protection civile prévoit la participation de membres à 10 cours fédéraux, 12 cours cantonaux et 15 cours communaux, soit au total plus de 600 hommes. Certains cours ont déjà eu lieu au Col-des-Roches et un rapport d'état-major s'est tenu au poste de commandement de Numa-Droz, sous la direction du chef local, M. Jean-Pierre Fasnacht. Du 23 avril au 16 mai, 4 cours de trois jours se sont déroulés aux Convers; 200 hommes environ ont procédé à la démolition de la gare. Il existe actuellement: 1 poste de commandement de secteur, avec un poste d'attente pour un détachement d'intervention, 1 poste sanitaire de 104 lits, 1 de 58 lits et 1 de 14 lits. Tous ces locaux sont équipés et prêts à être utilisés. Sont encore nécessaires: 1 poste de commandement pour la direction locale, 1 poste de commandement de secteur, 7 postes d'attente pour différents quartiers et quelques postes sanitaires.

En cas de nécessité, 67 % de la population trouverait place dans des ouvrages ventilés; le solde serait réparti dans des abris ne possédant pas de système de ventilation. Ces places protégées sont réparties dans un abri public, rue du Stand 19, dans des immeubles communaux (collèges, édifices divers) et dans des immeubles privés (entreprises, locatifs, villas, etc.). De grands progrès ont été réalisés dans ce domaine, sous la direction de M. Jean-Pierre Fasnacht. Mais il y a encore beaucoup à faire. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui durera encore un certain nombre d'années.

Le Chenit. Lors de la séance du 5 mars dernier du Conseil communal, la Municipalité a communiqué sa décision de construire un abri de protection civile de 75 places, dans le cadre de la restructuration de l'hôpital, pour se conformer à l'obligation fédérale. La dépense approximative de 10 600 francs sera portée au budget de 1980.

Cortaillod. Lors du cours de cadres du 28 mars, les chefs de groupes pionniers de l'organisme local de la protection civile ont minutieusement préparé la démolition du pare-balles de l'ancien stand de tir, demandée par l'autorité. Cette opération a servi d'exercice pratique, les 29 et 30 mars, pour le cours des 17 pionniers mis sur pied. C'était une excellente occasion de se familiariser avec les puissants moyens de la PC: compresseurs, perforatrices, tronçonneuses et outillage divers. Sous la direction du chef-pionnier, M. R. Spinedi, la mission a été remplie avec célérité et discipline. Douze tonnes de matériaux ont été évacués et le terrain rendu parfaitement propre. MM. André Laubscher, chef de l'Office cantonal PC, Robert Comtesse, président de commune, et F. Kaempf, directeur de police, se sont rendus sur place. M. Francis Sigrist, chef local PC, a eu le plaisir de féliciter les pionniers pour le bon travail effectué, lors du licenciement.

Genève. Mercredi 21 mars, une erreur de manipulation a provoqué un dégagement de gaz toxique dans un laboratoire de la TV romande, de l'ancien bâtiment boulevard Carl-Vogt. L'agent technique en cause a été atteint par ces émanations au niveau des voies respiratoires. Il a été transporté à l'hôpital d'urgence, mais son état n'a pas inspiré d'inquiétude. Par hasard les services de la protection d'établissement étaient en exercice dans le bâtiment; ils ont donc pu intervenir immédiatement. Le Poste permanent des pompiers est intervenu avec trois véhicules, des combinaisons

ignifugées et des masques à gaz. Tout est rapidement rentré dans l'ordre.

Corgémont. Au cours de sa séance de mars dernier, le Conseil municipal a pris connaissance des offres faites par différents bureaux d'architecture, pour l'étude de la construction d'un poste de commandement pour la protection civile. Le coût est estimé à 1,5 million de francs environ, dont un cinquième à la charge de la commune.

Lausanne. Le Service communal de la protection civile prévoit le programme d'instruction suivant, pour 1979; seront convoqués: 600 personnes formées antérieurement, pour l'exercice annuel obligatoire de deux jours, et 400 pour le cours d'instruction de base de cinq jours. Ledit programme a commencé à la mi-janvier et s'étendra sur dix mois (interruption juillet et août). Quelques cours concerneront la poursuite de la formation du personnel des services de renseignement, anti-atomique-chimique, alarme-transmissions et transport d'eau, mais le programme 1979 sera principalement consacré à la formation des responsables des services des abris – l'aménagement des abris des immeubles, en prévision d'une occupation par la population si nécessaire, en temps de paix déjà; 1000 Lausannois seront convoqués. Une journée «portes ouvertes» sera prochainement organisée pour l'information de la population.

Citation. Le jeudi 26 avril dernier, à l'occasion du cours préparatoire d'introduction du service des transmissions, M. Pierre Cupelin, chef du service des transmission de l'Organe directeur local, a effectué son 365e jour de service accompli à la protection civile, en tant que non professionnel. Il a été dignement fêté.

Martigny. Dans le cadre des cours organisés à fin mars, un groupe de pionniers de l'organisme local de protection civile est intervenu pour faire disparaître une «verrue» au chemin du Milieu. Il s'agissait d'une vieille construction située sur une parcelle de terrain rachetée par la commune. En compagnie de M. Charly Délez, chef local PC, un examen rapide de l'état de préparation de la PC locale, comparativement à d'autres villes d'importance égale, l'équipement d'Octodure peut être qualifié de satisfaisant. L'effectif du personnel incorporé et instruit devrait être de 1800; actuellement 1200 personnes sont incorporées; 450 sont formées.

Le Conseil général, réuni le 29 mars sous la présidence de M. Robert Blanc, a adopté la proposition du Conseil communal, de construire un parking souterrain en premier sous-

sol de 63 places, comprenant un abri public de protection civile de 1526 places dans le deuxième sous-sol, également utilisé comme parking de 67 véhicules. Cette approbation permet à la PC locale de faire un pas important vers la réalisation complète du dispositif de protection.

Montreux-Veytaux. L'organisme intercommunal de protection civile passe à l'organisation pratique de son dispositif. Cette année, quelque 220 personnes seront formées pour les différents services. L'effectif de personnes astreintes à servir est de 1500 personnes. Au 31 décembre dernier, 290 personnes avaient déjà suivi des cours. M. Alain Chatelan, chef local et préposé de l'Office intercommunal PC, pense qu'il faudra cinq à six ans pour la formation de l'effectif complet.

Tolochenaz. Les terrassements pour la construction de la salle polyvalente, qui comprendra des abris de protection civile, sont actuellement terminés. Les travaux ont commencé avec une année de retard, causé par une opposition lors de la mise à l'enquête publique en avril 1978. Après avoir été écartée par la Municipalité, ladite opposition a été transmise à la Commission cantonale de recours, qui a débouté le recourant en février dernier. Un crédit de 2,8 millions de francs avait été voté le 16 mars 1978 par le Conseil général. A déduire les subventions de 25 % sur les installations sportives et de 72 % sur les ouvrages de la protection civile.

Villeret. Les comptes communaux de l'exercice 1978 créent une heureuse surprise: un excédent de recettes de plus de 84 000 francs. Conformément aux vœux exprimés lors de l'assemblée de décembre, le Conseil communal a décidé de verser, entre autres, 60 000 francs à la réserve pour la construction d'une salle de gymnastique, et 22 000 francs au fonds de construction de la protection civile.

Canton du Valais

Rapport annuel 1978 de l'Office cantonal de la protection civile

1. Législation

Les lois fédérales sur la protection civile et les abris ont été révisées. Cela entraînera des modifications de la législation valaisanne en la matière, notamment en astreignant toutes les communes du canton à créer une organisation et à construire des abris.

2. Planification générale de la protection civile

La planification générale de la protection civile a comme but d'analyser toutes les communes astreintes:

- a) au point de vue risques
- b) sur les possibilités de protection de la population (recensement des abris selon les normes ITAP et abris de fortune)
- c) sur l'état réel de l'organisation
- d) sur la réalisation complète de la protection civile

Durant l'année en cours l'Office cantonal a poursuivi la réalisation de la planification précitée.

En voici la situation actuelle:

| Communes astreintes | travaux terminés | travaux en cours |
|---------------------|------------------|------------------|
| Valais romand | 44 | 22 |
| Valais allemand | 14 | 7 |
| | 58 | 29 |
| | | 29 |

3. Information

Vu l'entrée en vigueur, le 1er février 1978, de la nouvelle loi sur la protection civile et afin de faciliter la création d'organisation groupant plusieurs communes, il a été décidé de mettre sur pied des rapports d'information pour toutes les nouvelles organisations. Ces séances avaient comme but de garantir une orientation détaillée sur les obligations prévues dans la loi.

4. Personnel

M. Albert Taramarcaz a présenté sa démission de chef de service. Il a été remplacé par M. Hubert Constantin.

5. Instruction

Formation du personnel d'instruction:

Grâce aux cours fédéraux, nous avons pu former 24 instructeurs cantonaux

Formation des cadres et spécialistes dans les cours fédéraux:

| | |
|---|--------------|
| – centralistes | 9 personnes |
| – téléphonistes (chefs de groupe) | 8 personnes |
| – radiotéléphonistes (chefs de groupe) | 11 personnes |
| – construction de lignes (chefs de groupe) | 3 personnes |
| – chefs de section alarme et transmissions | 5 personnes |
| – chefs de groupe service atomique/chimique | 5 personnes |
| – chefs locaux et remplaçants | 11 personnes |
| | 52 personnes |

Instruction au niveau du canton et communes:

| | | |
|--|--------|---------------|
| – 15 cours introduction (5 jours) | Sierre | 576 personnes |
| – 1 cours pour chefs de groupe et chefs de section feu | Sierre | 28 personnes |
| – 1 cours pour chefs de groupe et chefs de section pionniers | Sierre | 21 personnes |
| | | 625 personnes |

En outre, 30 exercices ont été organisés dans les communes

1444 personnes

6. Inspection des organismes

L'Office fédéral de la protection civile a procédé à l'inspection des communes suivantes: Nendaz, Savièse, Grimisuat, Grône, Vollèges, Saas Fee, Grächen, Leuk. On peut constater que les travaux sont exécutés avec beaucoup de sérieux.

7. Service matériel

A la fin de l'année 1977, le capital du matériel de protection civile se chiffrait à Fr. 9 522 865.–.

Durant l'année 1978, l'Office fédéral de la protection civile a attribué du matériel pour un montant de Fr. 189 889.– aux organismes communaux. Pour des raisons financières, les propositions de fournitures faites par l'Office fédéral ont été réduites de plus de 50 %.

8. Constructions

Contributions de remplacement (art. 2, al. 3):

1500 propriétaires ont été libérés de l'obligation de créer un abri, moyennant le versement de contributions s'élevant à environ 2 millions de francs.

Abris privés:

310 demandes de subventions ont été enregistrées, occasionnant:

– des travaux supplémentaires pour Fr. 700 000.–

Les subventions fédérales, cantonales et communales s'élèveront à Fr. 350 000.–

Abris publics:

10 communes ont demandé des subventions

– montant des travaux
Fr. 4 840 000.–

- subventions fédérales Fr. 2 420 000.-
 - subventions cantonales Fr. 1 000 000.-
- Nombre de places protégées 6 700

Organismes locaux de protection:
11 communes ont demandé des subventions

- montant des travaux Fr. 5 300 000.-
- subventions fédérales Fr. 3 445 000.-
- subventions cantonales Fr. 795 000.-

Genre de constructions:

| | |
|---------------------------|-----------|
| a) postes de commandement | 10 unités |
| b) poste d'attente | 6 unités |
| c) local pour le matériel | 6 unités |

Dispositif sanitaire:

| | |
|--|---------------|
| 3 communes ont demandé des subventions pour construire | |
| 3 postes sanitaires, soit 90 lits | |
| - montant des travaux | Fr. 400 000.- |
| - subventions | Fr. 320 000.- |

Travaux en cours pour les constructions de l'organisme:
12 grands chantiers sont actuellement ouverts

- montant total des travaux environs Fr. 15 090 000.-

Vu le manque de personnel à la section cantonale des constructions, la surveillance de ces chantiers est insuffisante.

Crédits de garantie supplémentaires:
Au mois de janvier 1978, l'Office fédéral de la protection civile a accordé pour le canton du Valais un crédit supplémentaire de Fr. 1 900 000.-, cela pour garantir les demandes de subventions complémentaires (hors quota).

En 1978, nous avons contrôlé et reconnu en ordre:

- 6250 places protégées
- 4 postes de commandement
- 5 locaux d'attente avec local du matériel
- 2 postes sanitaires
- 238 décomptes

Ces constructions terminées représentent des

- subventions fédérales payées pour Fr. 4 400 000.-
- subventions cantonales payées pour Fr. 970 000.-

Canton de Vaud. La réunion des syndics du district de Cossonay, présidée par le préfet, M. André Despland, a permis d'aborder, entre autres pro-

blèmes, celui de la protection civile. M. Roland Bally, nouveau chef de l'Office cantonal vaudois PC, a fait un exposé sur l'infrastructure dont dispose actuellement notre pays. Il a précisé le rôle et les obligations des communes en ce qui concerne la construction des abris privés ou communautaires. M. Bally a défini la politique du canton, qui entend favoriser la constitution d'organismes intercommunaux, sans toucher à l'autonomie des communes.

Divers

Pour que tous nos exercices démarrent bien

Par le divisionnaire Denis Borel (extrait de la *Revue militaire suisse* No 3, 1979)

«1. Méfiance à dissiper

Les thèmes préparés en Suisse pour des exercices militaires (avec et sans troupe) et pour des exercices de défense générale sont presque toujours originaux, attrayants, élaborés soigneusement. Pourtant, on rencontre trop d'exécutants portés à se méfier davantage de la Direction que de l'ennemi supposé ou représenté. Il est vrai que, trop souvent, des éléments du thème, que certains considèrent à tort comme accessoires, occasionnent aux participants des difficultés artificielles et contrariantes. Le résultat en est que maint exercice commence dans la confusion des esprits et suscite une tension regrettable entre Direction et exécutants.

2. Trois éléments déterminants

Concentrons-nous ici sur trois éléments seulement, d'apparence accessoire. Ils ressortent à la chronologie et paraissent déterminants pour le bon démarrage des exercices. Il s'agit de ce qui suit:

- Les exécutants doivent connaître d'avance l'heure exacte à laquelle débutera le jeu de l'exercice.
- Le récit de la situation initiale doit être arrêté au moment précis où commence le jeu de l'exercice.
- Ce récit doit être porté à la connaissance des participants suffisamment tôt pour qu'ils aient le temps de l'assimiler intellectuellement et concrètement avant le début du jeu de l'exercice.

3. Quant à l'heure du début du jeu de l'exercice

Dans les feuilletons télévisés, on prend la peine de faire chaque fois un résumé des épisodes déjà diffusés (connaissance du passé), puis commence le film, fiction que chacun vit au présent. Quand on monte un exer-

cice, le résumé de la connaissance du passé fait l'objet de la «situation initiale». Ce que les exécutants vont vivre «dans le présent» est comme une sorte de film qui commence à tourner à une heure déterminée, choisie par la Direction. Il est important que cette «heure zéro» soit communiquée à l'avance aux exécutants.

4. Quant à l'heure de la validité de la situation initiale

Si l'on entend faire commencer le jeu de l'exercice au jour dit à 1430, la description de la situation initiale dont ont besoin les participants doit tout bonnement correspondre au titre «Situation à 1430», s'étendre donc jusqu'à cette heure-là et s'y arrêter pile. Cela paraît d'une évidence telle qu'on se désole de le voir si souvent ignoré.

5. Quant à l'heure de remise de la situation initiale

Le condensé d'un passé imaginaire, faisant l'objet de la «Situation initiale à 1430» forme un seul tout. Il convient donc d'en faire l'objet d'un seul et même document. Ceux qui fragmentent la situation initiale en une situation générale et une situation particulière (documents distincts) ont toujours des déboires. Que l'on décrive la situation initiale en passant du général au particulier (du lointain au proche) ou le contraire importe peu, pourvu que le récit soit construit logiquement. On peut toutefois prétendre que chaque exécutant pourrait être heureux de lire «vous êtes ici dans telles circonstances en fonction de telle situation proche et lointaine», plutôt que de devoir d'abord étudier ce qui s'est passé aux abords des pôles.

Si le jeu de l'exercice commence à 1430, il faut, qu'à ce moment-là, les exécutants soient pleinement dans la «Situation à 1430» imaginée pour eux. Ils doivent donc l'avoir auparavant lue et assimilée intellectuellement. Ils doivent, en outre, avoir eu la possibilité de réaliser toutes les mesures concrètes qu'ils n'auraient pas manqué de prendre dans l'ambiance qu'ils sont censés avoir vécue pour faire face «à la suite» le mieux possible. Cela peut aller, suivant les cas, de quelques dessins rapides sur une carte, en passant par des rapports d'état-major jusqu'à des reconnaissances, des travaux de fortifications prolongés ou alors jusqu'à l'élaboration de décrets d'autorités civiles. En fonction de ces besoins, la communication de la situation initiale doit donc précéder de quelques heures à quelques jours l'heure de début du jeu.

6. D'un exemple malheureux récent (transposé)

Un état-major cantonal et un état-major territorial ont appris longtemps à l'avance qu'ils participeraient à un exercice combiné de défense générale dans leurs PC protégés contigus, tous les correspondants extérieurs étant marqués par des organes de la Direction. Jusque-là, tout paraît clair.

La veille de l'exercice, les deux états-majors apprennent qu'ils devront être prêts à l'action le jour dit à midi. On ne leur donne alors aucune indication sur la situation initiale ni sur l'heure fixée pour le début du jeu (arrivée des premiers messages annonçant de nouveaux événements ou contenant des ordres). Chacun est en droit de penser qu'à partir de 1200, on sera mis au courant de la situation initiale et que le jeu commencera dans le courant de l'après-midi. Surprise donc, quand, à midi, on remet à chaque état-major un exemplaire de la «Situation générale à 1200». Les chefs d'état-major réunissent en hâte leurs collaborateurs pour leur dévoiler vers 1210 ce que chacun saurait en réalité déjà (pour avoir écouté régulièrement la radio) de ce

qui se passe dans d'autres continents et dans certains Etats d'Europe assez éloignés.

Tous les participants ont déjà l'impression d'être en retard par rapport aux événements mondiaux. Surtout, ils ne savent encore rien de ce qui est censé s'être passé en Suisse, dans le canton, aux alentours du PC.

Jusqu'à 1430, rien de nouveau et sentiment de gêne des participants qui ne peuvent ni agir, ni même planifier.

Enfin à 1430, la Direction remet l'exemplaire de la «Situation particulière à 1430» à chaque état-major. Avant d'avoir pu être au courant de cette situation, plusieurs membres des états-majors voient arriver des messages annonçant des événements se greffant apparemment sur d'autres non encore connus. Il faudrait alors agir avec des moyens dont on ignore encore l'aptitude et le stationnement admis dans l'exercice. Le Chef du Service de renseignement devrait déjà dire à son supérieur comment il apprécie la situation alors qu'il se trouve encore devant des cartes vierges. Il n'est dès lors pas étonnant que les état-majors flottent. Ils ont

l'impression d'avoir été floués par la Direction... et voilà que commence avec des propos aigres un exercice pourtant prometteur.

Il aurait pourtant été simple d'éviter cela en faisant savoir ce qui suit aux états-majors quelques jours avant l'exercice:

«Vous serez dans vos PC à 1200. Vous recevez alors la «Situation à 1430» et c'est à 1430 que commençera le jeu de l'exercice.» D. B.

(Lors d'exercices avec la participation d'états-majors régionaux de défense civile, des comptes rendus de la presse relevaient qu'il s'agissait d'une «mise à l'épreuve» d'états-majors civils, ces derniers «ne sont pas à la hauteur des états-majors militaires». Une formation préalable est absolument nécessaire: connaissance réciproque des compétences et moyens – appréciation des messages – mesures éventuelles à prendre – collaboration – fonctionnement et l'adaptation du personnel et des services aux expériences faites lors d'exercices de «rodage». Réd. RP)

Friedrichshafen

En temps normal:
spectaculaires feux d'artifice et
illumination de la rade



En temps de guerre:
a subi 10 bombardements dès juin
1943 (vue de Rorschach)



Le bombardement le plus violent a eu lieu le 20 juillet 1944, effectué par 350 avions qui ont lâché 1500 bombes brisantes, 20 mines et plus de 10 000 bombes incendiaires avec explosif.

Résultat des 10 bombardements:
sur 3501 bâtiments
1383 sérieusement touchés, 80 à 100 % détruits
597 ont eu des dégâts de 50 à 80 %

584 ont eu des dégâts de 30 à 50 %
937 ont été légèrement touchés
1081 blessés
638 morts... Triste souvenir! Il y a 35 ans.